



© LPO Aquitaine



© Amélie Mesnard

Qu'est-ce qu'un jeune animal ?

La jeunesse chez les animaux est définie comme l'étape pré-adulte d'un individu.

Elle se divise en deux : une phase de dépendance totale aux parents et une phase d'émancipation menant progressivement vers l'indépendance de l'individu.

Au cours de la première phase, le jeune se fait nourrir par ses parents et ne se déplace quasiment pas.

Durant la seconde phase, le jeune s'éloigne peu à peu de son cocon familial et commence à s'aventurer seul aux alentours. Ses parents continuent néanmoins à le nourrir.

Comment l'identifier ?

Selon l'espèce, le jeune est plus ou moins différenciable de l'adulte.

La taille est souvent un critère déterminant. En plus on peut retrouver soit la présence de duvet, une couleur différente de l'adulte,...

La LPO en action



Les centres de Sauvegarde LPO ont accueillis en 2015, 11438 animaux en détresse. Les juvéniles (toutes espèces confondues) représentent 59,8% des animaux recueillis. Soit approximativement, 567 jeunes mammifères et pas moins de 4272 oisillons !

Vrai ou Faux ?

Un jeune seul est un jeune abandonné ?

Comme pour les humains, les jeunes animaux s'émancipent à "l'adolescence" et s'éloignent progressivement de leurs parents. Ils ne sont pas pour autant abandonnés : dans la plupart des cas les parents se trouvent aux alentours, partis à la recherche de nourriture ou attendant qu'un potentiel danger se soit éloigné.

C'est par exemple le cas de la Chouette hulotte (*Strix aluco*). Les jeunes quittent le nid alors qu'ils ne savent pas encore voler. Pendant cette période de 2 ou 3 semaines, les jeunes chouettes se trouvent au sol ou à mi-hauteur dans la végétation. Elles continuent d'être nourries par les parents qui occupent toujours le nid situé dans un rayon de 50 mètres et qui communiquent de loin avec leurs progénitures.

Toucher un jeune animal peut entraîner son abandon ?

Pour la plupart des animaux, les toucher n'entraîne pas de rejet des parents ou de conséquences sur le comportement de leurs congénères. Cependant, il est préférable de ne pas manipuler le jeune ; si les circonstances nécessitent qu'il soit manipulé, il faut utiliser des gants.

Peut-on donner du pain et du lait pour nourrir les jeunes ?

Il est fortement déconseillé de nourrir les animaux secourus et d'autant plus de leur donner du pain et du lait.

La farine contenue dans le pain n'est pas nutritive et entraîne des occlusions intestinales. Le sel présent dans le pain est également toxique pour certaines espèces et peut créer des malformations.

Le lait de vache est très indigeste pour beaucoup d'espèces et peut même entraîner des diarrhées mortelles pour les jeunes animaux.

Que dit la loi ?

La majorité des espèces recueillies dans les centres de sauvegarde sont des espèces protégées par la loi n°76-629 du 10 Juillet 1976 et ses textes d'application, ou sont concernées par la Convention de Washington qui régleme le commerce des espèces dans le monde.

Le transport d'espèces protégés et d'espèces gibier est interdit ou strictement réglementé.

Le statut "d'animal en détresse" a été reconnu et bénéficie d'une dérogation pour les particuliers qui ramassent un animal blessé dans le but de le rapatrier au plus vite vers un centre de sauvegarde.

Il est recommandé de prévenir l'un des centres de sauvegarde ou un centre vétérinaire avant d'entreprendre tout transport. Dans l'intérêt des espèces, l'élevage d'un ou plusieurs individus sans les autorisations adéquates est **strictement interdit**.

Il arrive que...

"Le jeune est blessé/malade"

Les jeunes sont des proies faciles pour les prédateurs et il est fréquent que ces derniers finissent blessés suite à l'attaque. Le jeune peut avoir des plaies apparentes ou seulement présentés des saignements, des membres tordus, une perte abondante du pelage/plumes ou ne pas bouger pendant plusieurs heures.

"Le jeune est sur la route ou à proximité"

Lors de l'exploration d'autres territoires, les jeunes peuvent s'aventurer à proximité des routes et être menacés par les véhicules.

"Le jeune est menacé par des prédateurs"

Si le jeune s'est éloigné de ses parents, il peut être plus vulnérable aux attaques de prédateurs. Ces derniers privilégient souvent des proies jeunes et/ou faibles qui sont plus faciles à attraper.



©Claude Mozis

Les solutions



1. Situation de l'animal

Il faut avant tout s'assurer que le jeune est réellement en situation dangereuse (route, prédateurs,...) ou qu'il n'est pas en bonne forme physique (plaies, membres tordus...). Si ce n'est pas le cas, le mieux est de le laisser tranquille, les parents reviendront s'en occuper.

- **L'animal est blessé :**

Si l'animal trouvé présente des blessures, il peut être pris en charge par un Centre de Sauvegarde. **Etape 3**

- **L'animal est en danger :**

Si l'animal trouvé est en situation dangereuse, le mieux est de le mettre en sécurité en le manipulant le moins possible. Eloignez-le de la source de danger en le plaçant une vingtaine de mètres plus loin au maximum de l'endroit où il a été trouvé. Pour les oisillons, les mettre en hauteur dans une branche proche du nid ou dans un buisson et surveiller qu'il n'y ait pas de prédateurs aux alentours.



2. Rester à l'écart et observer

Si le jeune n'est ni blessé, ni en situation dangereuse, il faut se tenir à l'écart (une cinquantaine de mètres) et guetter la présence des parents aux alentours. Au bout d'une heure, s'ils ne se sont pas présentés, le jeune peut être considéré en détresse et peut être pris en charge par un Centre de Sauvegarde.



3. Prise en charge

Manipuler le jeune le moins possible et en portant des gants. Mettre l'animal dans un carton avec quelques trous sur le dessus pour l'aération et tapissé de papier journal, et le placer dans un endroit isolé, calme et tempéré. Gardez l'animal isolé dans cette pièce en attendant de le transférer vers une structure habilitée.



4. Nourrir l'animal ?

Sachez qu'il est **déconseillé de nourrir ou de donner à boire** à un animal secouru sans avoir été conseillé par un spécialiste. Si la situation l'exige (par exemple si le jeune ne peut pas être transféré vers un Centre de Sauvegarde avant plusieurs jours), le Centre de Sauvegarde le plus proche peut vous renseigner sur la liste des aliments adaptés et sur la démarche à suivre.

Par exemple pour les oiseaux et selon l'espèce et son régime alimentaire, on peut leur donner, en morceaux adaptés à leur taille, de la pâtée insectivore, des croquettes pour chatons ou chiots réhydratées, de la viande hachée ou des vers de farine.

Lien vers contact et plus d'informations

Lien site LPO « secourir un oiseau en détresse » pour plus de détails
<https://www.lpo.fr/oiseaux-en-detresse/oiseaux-en-detresse>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Ce document a été édité par la LPO France
Rédaction par Solène Bornier (LPO)
Relecture par Anaïs Coquet et Anne-Laure Dugué (LPO)



NATURE
DÉCOUVERTES